

<b>N° 99/2009 -</b>	<b>DESSERTTE DE LA MAISON DE LA JEUNESSE – VOIRIE RUE CHARLES DE GAULLE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL</b>
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Madame Catherine JOYEUX, Adjointe Déléguée,*

*Précise que, dans le cadre de la construction de la Maison de la Jeunesse, il y a lieu de prévoir une voirie de desserte, qui reliera le Boulevard des Ferrières à la Route Nationale 7.*

*Le coût estimatif de l'aménagement de cette nouvelle voie, indispensable à l'accès au futur bâtiment, est évalué à environ 950 000,- € TTC (tranche ferme et tranche conditionnelle)*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame Catherine JOYEUX, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Compte tenu de l'importance de ce projet, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.*

*Le plan de financement précis et détaillé figurera dans le dossier de demande de subvention.*